

Empreinte carbone des ménages selon le quintile de revenu avant impôt, 2019



Qu'est-ce que l'empreinte carbone des ménages ?

L'empreinte carbone des ménages mesurée dans cette analyse représente les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont été générées pour répondre aux besoins de consommation courante des ménages, que ces émissions proviennent des ménages eux-mêmes (p. ex. en utilisant de l'essence) ou des secteurs d'activité qui leur fournissent les biens et services demandés (p. ex. les GES générés par la raffinerie lors de la production de l'essence). Les émissions de GES de toute la chaîne de production sont alors comptées.

L'empreinte carbone mesure les émissions occasionnées au Québec, au Canada et ailleurs sur la planète.

Cette approche permet d'attribuer les émissions de GES au ménage qui utilise en fin de compte le bien ou le service, peu importe où ces émissions ont lieu et qui les a générées.

L'empreinte carbone tient compte de plusieurs gaz : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde nitreux (N_2O) et les gaz fluorés¹. Elle est toutefois exprimée en « équivalent » dioxyde de carbone (éq. CO_2) pour tenir compte du potentiel de réchauffement planétaire des différents gaz. Par exemple, le méthane vaut 28 équivalent CO_2 et l'oxyde nitreux en vaut 265².

Les émissions associées aux investissements consentis par les ménages, comme la construction d'une résidence, ne font pas partie de l'analyse.

1. Les gaz fluorés sont des gaz synthétiques ayant des potentiels de réchauffement planétaire particulièrement élevé, souvent utilisés pour la réfrigération. Les émissions de gaz fluorés sont disponibles seulement pour les émissions générées en dehors du Canada. Voir la section [Méthodologie](#) pour plus de détail.

2. Voir Statistique Canada, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3810009701.

L'empreinte carbone qui est générée pour répondre aux besoins de consommation courante de l'ensemble des ménages au Québec s'élève à 78,4 millions de tonnes éq. CO_2 en 2019, soit 9,2 tonnes éq. CO_2 par habitant.

Plus de la moitié de l'empreinte carbone est constituée d'émissions générées au Québec. Environ 15 % des GES sont émis dans les autres provinces et territoires canadiens, et le tiers des émissions de GES sont réalisées hors Canada.

Examinons comment l'empreinte carbone varie selon les quintiles de revenu avant impôt des ménages.

Définitions³

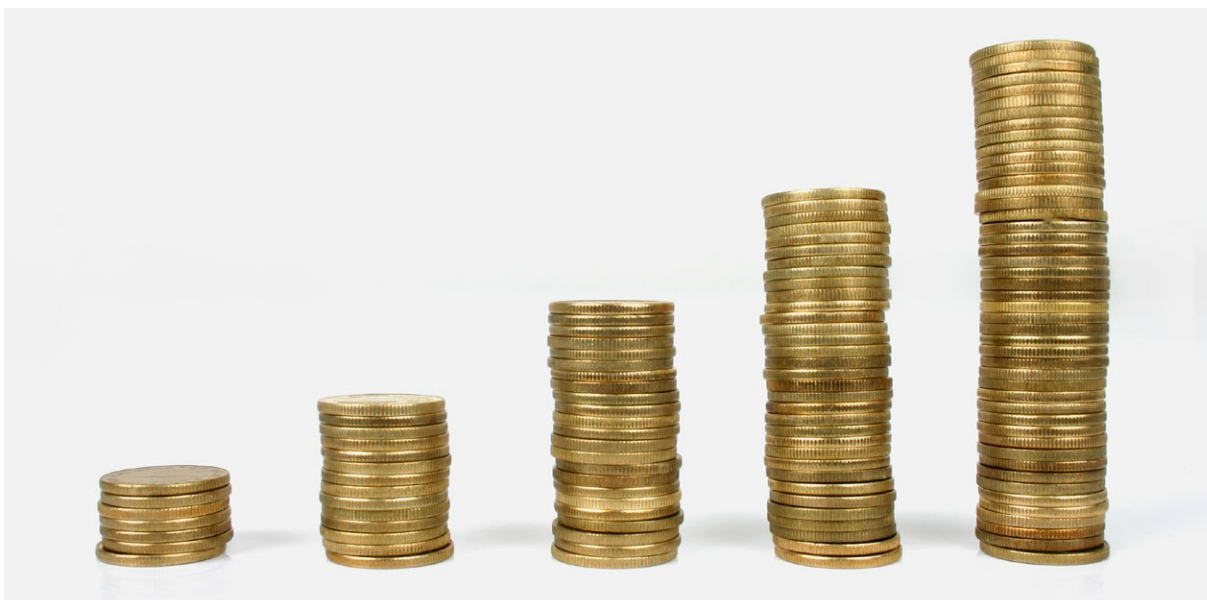
Le **revenu du ménage avant impôt** correspond au revenu *total* avant impôt gagné par le ménage en 2018⁴. Il inclut les sources de revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux⁵.

Pour constituer les quintiles, les ménages sont classés par ordre croissant de revenu total du ménage avant impôt. Les ménages sont ensuite répartis en cinq groupes de taille semblable. Le premier quintile est ainsi formé de 20 % des ménages ayant les revenus totaux avant impôt les plus faibles, et le dernier quintile par les 20 % des ménages ayant les revenus totaux avant impôt les plus élevés.

Environ 40 % des ménages du quintile inférieur sont constitués de ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus. Il en va de même pour les ménages du 2^e quintile. Dans les 3^e, 4^e et 5^e quintiles de revenu, il est plus difficile de détecter la tranche d'âge qui ressort de façon statistiquement plus importante que les autres.

Revenu total du ménage avant impôt

	Valeur minimale	Valeur maximale
Premier quintile (ou quintile inférieur)	0 \$	30 908 \$
Deuxième quintile	30 909 \$	53 078 \$
Troisième quintile	53 079 \$	80 791 \$
Quatrième quintile	80 792 \$	121 237 \$
Cinquième quintile (ou quintile supérieur)	121 237 \$	



Paulaphoto / iStock.com

3. Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.
4. L'année 2018 est l'année de référence des questions sur le revenu de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* 2019, qui a également été utilisée pour caractériser les ménages selon d'autres variables que le quintile de revenu (lieu de résidence du ménage, âge de la personne de référence du ménage, type de ménages).
5. Salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), prestations fédérales pour enfants, prestations ou crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, bourses d'études et subventions de recherche, ainsi que d'autres revenus imposables y compris les revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et les revenus de placement. (Statistique Canada, [Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages](#), 2019).



L'empreinte carbone selon le quintile de revenu avant impôt des ménages en 2019

Les résultats montrent que l'empreinte carbone, et les dépenses qui y sont associées, sont directement liées au niveau de revenu des ménages.

Ainsi, l'empreinte carbone des ménages appartenant au quintile supérieur de revenu représente la plus grande part de l'empreinte carbone totale, soit 32 %, ce qui correspond à 25,3 millions de tonnes éq. CO₂. Notons que ces ménages représentent environ 29 % de la population du Québec, car ils comportent en moyenne davantage de membres, notamment des enfants, que les ménages des autres quintiles.

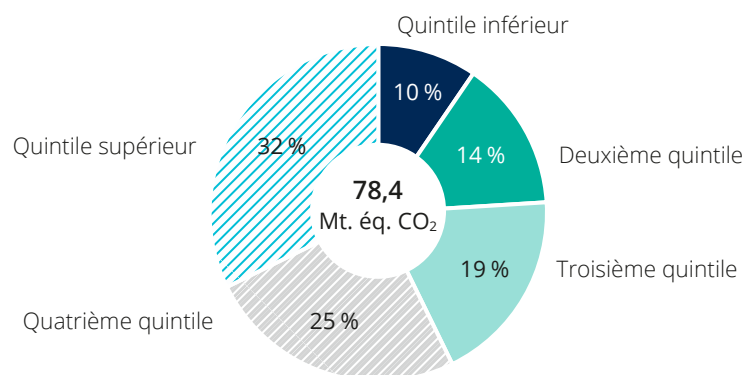
En second lieu, on retrouve les ménages du 4^e quintile qui accaparent 25 % de l'empreinte carbone totale, suivis par les ménages des 3^e, 2^e et 1^{er} quintiles qui présentent respectivement des parts de 19 %, de 14 % et de 10 % de l'empreinte carbone totale.

L'empreinte carbone des ménages du quintile supérieur est ainsi plus de trois fois supérieure à celle des ménages du quintile inférieur. Notons que les ménages du quintile inférieur correspondent à environ 11 % de la population.

La figure suivante détaille la répartition de l'empreinte carbone selon le quintile de revenu du ménage.

Figure 1

Répartition de l'empreinte carbone des ménages selon le quintile de revenu du ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.



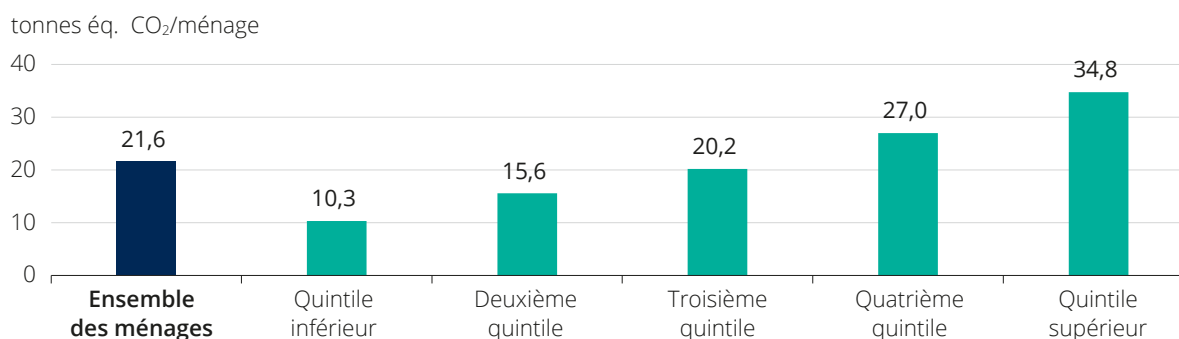
Empreinte carbone par ménage

Puisque chaque quintile comprend la même proportion de ménages, les mêmes constats se reflètent également dans les résultats par ménage.

Ainsi, on constate une progression de l'empreinte carbone au fur et à mesure que le revenu augmente.

Figure 2

Empreinte carbone par ménage selon le quintile de revenu du ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.



Empreinte carbone par habitant

Par habitant, l'empreinte carbone de l'ensemble des ménages correspond à 9,2 tonnes d'éq. CO₂.

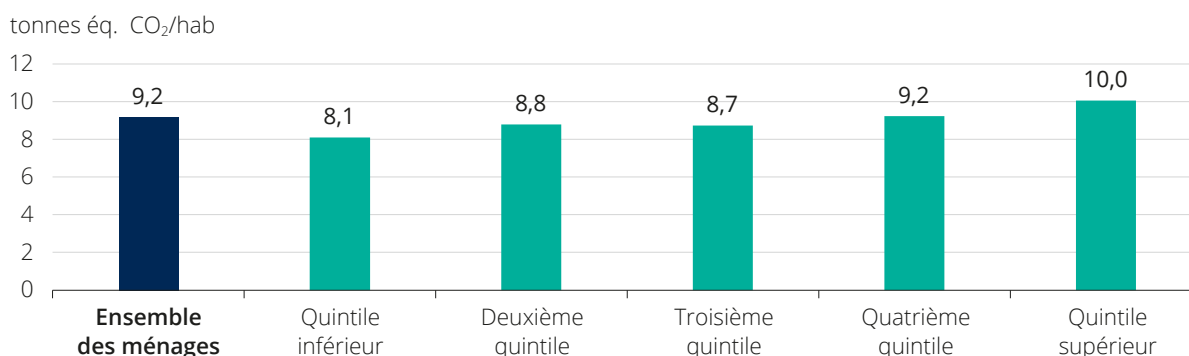
Selon l'*Enquête sur les dépenses des ménages* de Statistique Canada, le nombre moyen de personnes par ménage augmente au fur et à mesure que les quintiles de revenu du ménage augmentent. Ainsi, les ménages du 1^{er} quintile de revenu comportent en moyenne 1,24 personne, alors que ceux des quintiles suivants sont composés

comme suit : 2^e quintile, 1,72 personne ; 3^e quintile, 2,25 personnes ; 4^e quintile, 2,84 personnes ; 5^e quintile, 3,36 personnes.

Par conséquent, même si les ménages du quintile supérieur ont l'empreinte par habitant la plus élevée, soit 10,0 tonnes d'éq. CO₂, la différence avec l'empreinte par habitant des ménages du quintile inférieur (8,1 tonnes d'éq. CO₂) n'est proportionnellement pas aussi importante que la différence qu'on observe sur l'empreinte carbone par ménage.

Figure 3

Empreinte carbone par habitant selon le quintile de revenu du ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Empreinte carbone selon les catégories de dépenses et selon les quintiles de revenu du ménage



Pour combler leurs besoins de consommation, les ménages effectuent différentes dépenses. Celles-ci ont été regroupées en 10 catégories afin d'en faciliter l'analyse. La description de ces catégories se trouve à la section [Méthodologie](#).

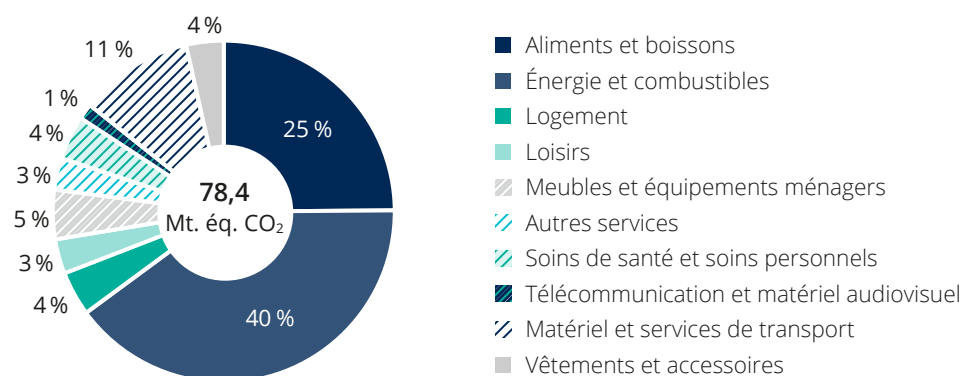
Les émissions associées à ces catégories de dépenses correspondent à la fabrication des biens et des services de même qu'à leur transport et à leur mise en marché, de façon à tenir compte des émissions de GES de toute la chaîne de production. Ainsi, l'empreinte carbone résulte des émissions générées par les producteurs et de celles générées par les fournisseurs de ces producteurs, ainsi que par les fournisseurs des fournisseurs,

et ainsi de suite. Ces émissions sont liées aux processus de production (agricoles, industriels, etc.), ainsi qu'aux combustibles fossiles que les producteurs et leurs fournisseurs consomment, notamment pour chauffer leurs bâtiments, transporter leurs produits ou leurs employés.

De cette façon, les émissions relatives à un bien alimentaire tiennent compte des émissions du transformateur alimentaire, du secteur agricole qui fournit les ingrédients (p. ex., les GES émis lors de la production de blé), du secteur commercial (p. ex. le service de vente en épicerie), du secteur des transports (p. ex. la combustion d'énergie fossile des camions de livraison), etc.

Figure 4

Répartition de l'empreinte carbone de l'ensemble des ménages selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

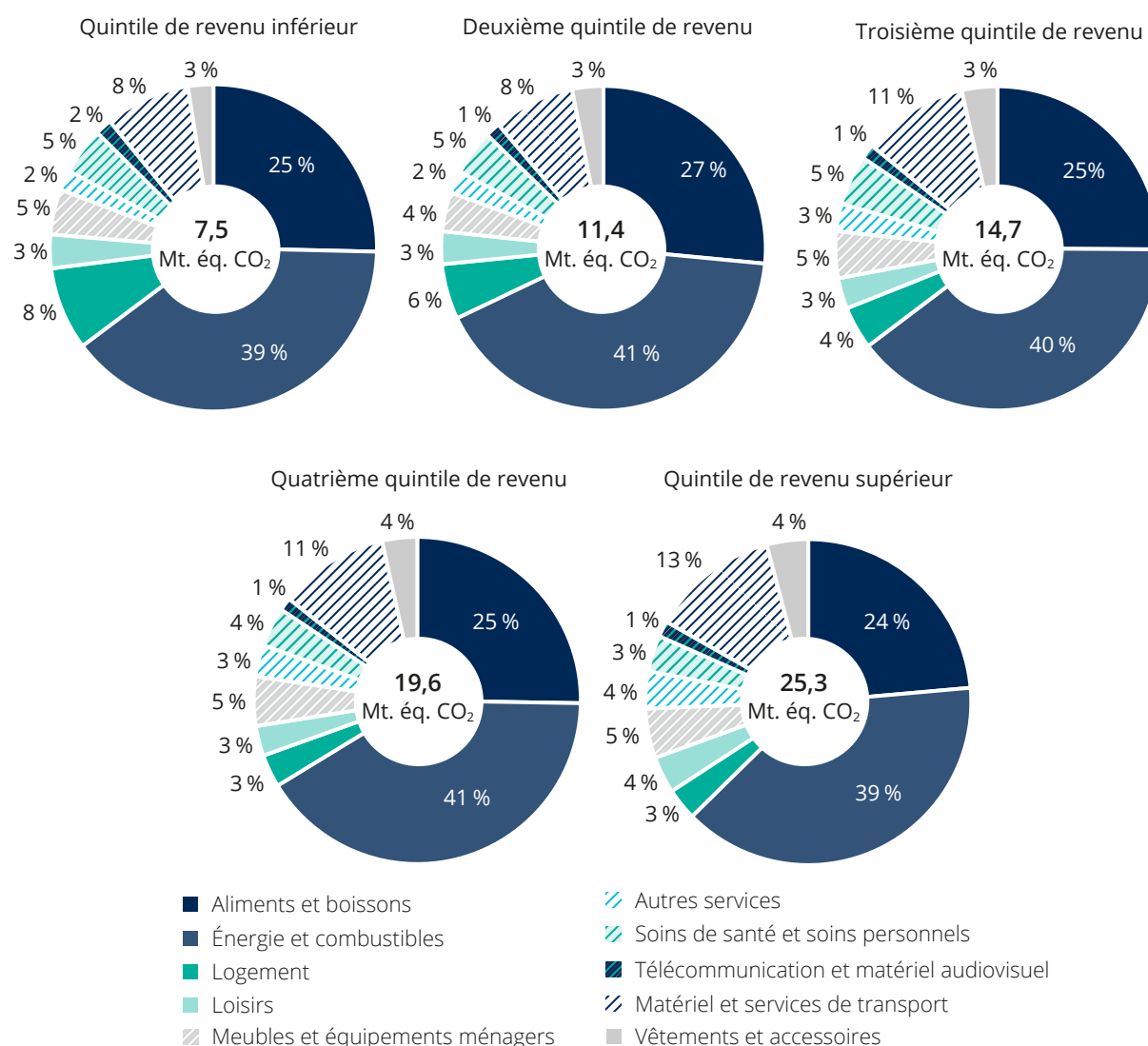
Analyse selon les catégories de dépenses pour les différents quintiles de revenu.

La catégorie de dépenses *Énergie et combustibles* est celle qui génère la plus grande empreinte carbone pour l'ensemble des ménages. Elle se compose des GES directement émis par les ménages (p. ex. l'huile de chauffage, le carburant brûlé dans les véhicules ou les tondeuses) et des GES émis par les secteurs d'activité auprès desquels les ménages s'approvisionnent en biens et services énergétiques (p. ex. la station-service et la raffinerie, qui produisent aussi des GES pour répondre à la demande des ménages).

La catégorie de dépenses *Aliments et boissons* occupe le deuxième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée pour tous les groupes de ménages. Elle est suivie par la catégorie *Matériel et services de transport*, qui comporte l'achat de véhicules, les pièces de rechange, les services d'entretien de ces véhicules, ainsi que les services de transport tels que le transport urbain de passagers, interurbain, ferroviaire, aérien, maritime⁶, etc.

Figure 5

Répartition des empreintes carbone des ménages selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

6. Services de transport achetés par les ménages au Québec, peu importe s'ils sont utilisés dans la province ou non.

Lorsqu'on analyse les empreintes carbone en valeurs absolues, on observe que les empreintes carbone par catégories de dépenses augmentent au fur et à mesure que le quintile de revenu augmente. Ainsi, l'empreinte carbone associée à la catégorie *Énergie et combustibles* est 3,4 fois plus élevée pour les ménages du quintile supérieur de revenu que pour les ménages du quintile inférieur. Elle est 3,1 fois plus élevée dans la catégorie *Aliments et boissons* et 5,1 fois plus élevée dans la catégorie *Matériel et services de transport*. Notons que l'empreinte carbone associée au transport aérien des ménages du quintile supérieur est 6 fois plus élevée que celle des ménages du quintile inférieur.

Quelques différences sont également observées au niveau de la répartition des empreintes carbone des différentes catégories de dépenses, selon que les ménages appartiennent à l'un ou l'autre des quintiles de

revenu. En effet, la part de l'empreinte carbone liée à la catégorie *Logement* tend à diminuer au fur et à mesure que le quintile de revenu augmente (passant de 8 % au quintile inférieur à 3 % au quintile supérieur). Cette catégorie de dépenses comprend le loyer ainsi que les services d'entretien, de réparation et de sécurité du logement, en plus des services d'hébergement. On observe l'inverse pour la catégorie *Matériel et services de transport* : la part de l'empreinte carbone augmente avec le quintile de revenu, passant de 8 % au quintile de revenu inférieur à 13 % au quintile supérieur.

Mis à part ces particularités, les quintiles de revenu ne semblent pas avoir une grande influence sur la répartition des empreintes carbone des différentes catégories de dépenses.

Tableau 1

Empreinte carbone des ménages selon les quintiles de revenu du ménage et selon les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
	M tonnes éq. CO ₂					
Aliments et boissons	19,5	1,9	3,0	3,7	5,0	6,0
Énergie et combustibles	31,4	3,0	4,7	5,8	8,0	9,9
Carburant pour véhicules	21,6	2,0	3,2	4,0	5,7	6,8
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	9,8	1,0	1,5	1,8	2,3	3,1
Logement	3,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8
Loisirs	2,6	0,3	0,4	0,5	0,6	0,9
Meubles et équipements ménagers	3,7	0,3	0,4	0,7	1,0	1,2
Autres services	2,4	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9
Soins de santé et soins personnels	3,3	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9
Télécommunication et matériel audiovisuel	1,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Matériel et services de transport	8,4	0,6	0,9	1,6	2,1	3,2
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	4,5	0,2	0,5	0,8	1,2	1,7
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	4,0	0,4	0,5	0,7	0,9	1,5
Vêtements et accessoires	2,8	0,2	0,4	0,5	0,7	1,0
Empreinte carbone totale	78,4	7,5	11,4	14,7	19,6	25,3

Source : Institut de la statistique du Québec.

Analyse par habitant

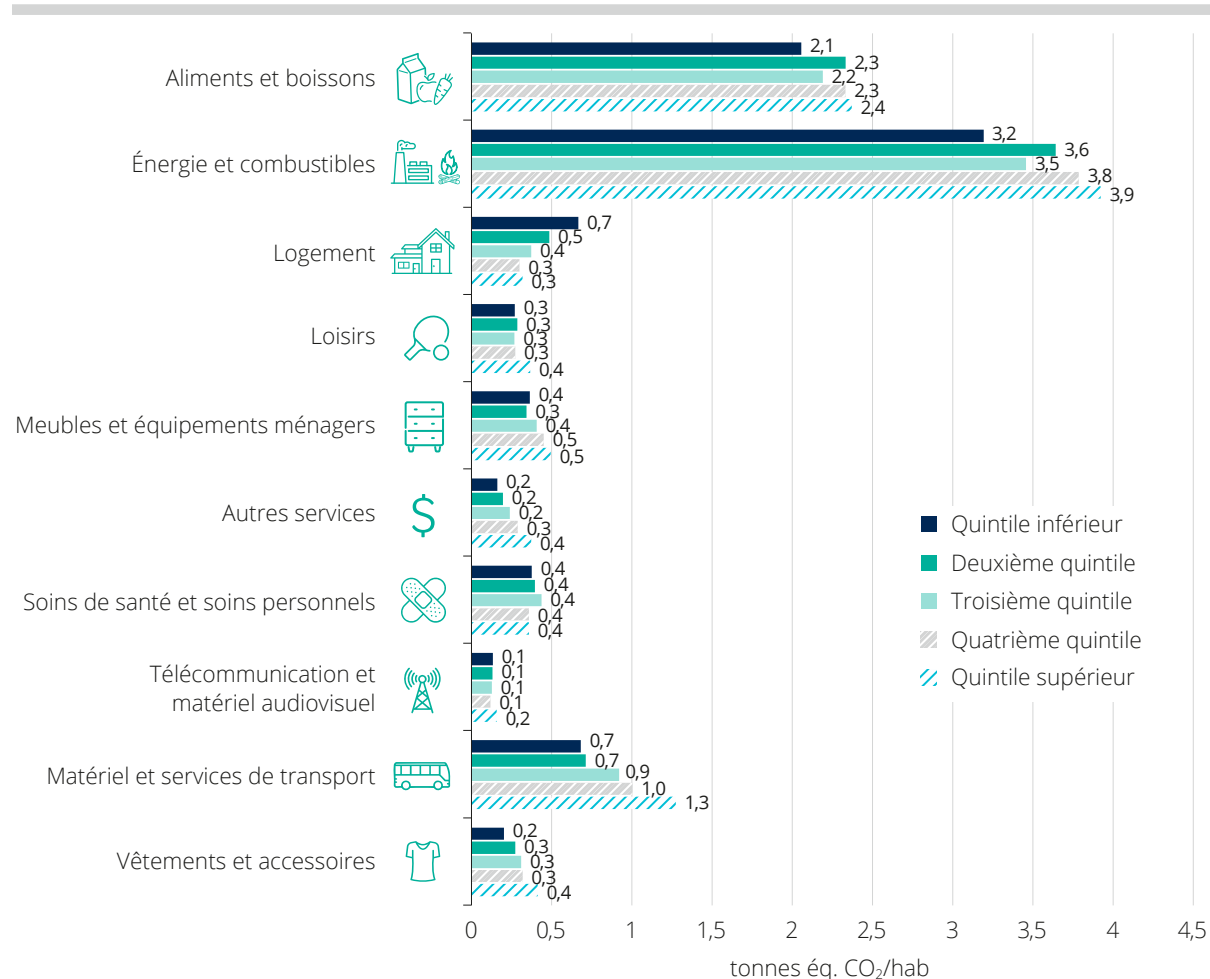
Plusieurs catégories de dépenses génèrent des empreintes carbone par habitant qui croissent avec le quintile de revenu : *Vêtements et accessoires*, *Matériel et services de transport*, *Autres services*, *Meubles et équipement ménagers*, *Loisirs*.

La logique s'applique également aux catégories de dépenses *Aliments et boissons* et *Énergie et combustibles*, sauf en ce qui concerne l'empreinte carbone par habitant des ménages du 2^e quintile. Celle-ci surpasse en effet, l'empreinte des ménages du 3^e quintile.

En ce qui concerne la catégorie *Logement*, que les ménages soient locataires ou propriétaires, on observe que plus le revenu est élevé, moins l'empreinte carbone par habitant est grande. Rappelons que cette catégorie de dépenses comprend le loyer ainsi que les services d'entretien, de réparation et de sécurité du logement, en plus des services d'hébergement. Chez les ménages du premier quintile, les dépenses en loyer, en chiffres absolus, sont plus importantes que pour les autres ménages. Elles occupent également la plus grande part des dépenses en logement (77 % contre 4 % chez les ménages du quintile supérieur, données non présentées).

Figure 6

Empreinte carbone par habitant pour les ménages appartenant aux différents quintiles de revenu, selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Dans le calcul de l'empreinte carbone, deux situations sont possibles pour les locataires : lorsque les loyers comprennent les frais d'énergie, les émissions de GES associées sont comptées dans la catégorie *Logement*, ce qui fait augmenter l'empreinte de cette catégorie de dépenses. Par contre, lorsque les dépenses en énergie sont effectuées directement par les ménages, les émissions de GES de ceux-ci sont comptabilisées dans

la catégorie *Énergie et combustibles*. Il convient de noter que la production d'électricité ne produit quasiment pas d'émissions de GES au Québec⁷. C'est donc l'inclusion dans le loyer du coût des énergies fossiles telles que le gaz naturel ou le mazout de chauffage qui contribue à l'empreinte carbone liée à la catégorie *Logement*.

Tableau 2

Empreinte carbone par habitant selon les quintiles de revenu du ménage et selon les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
	tonnes éq. CO ₂ /habitant					
Aliments et boissons	2,3	2,1	2,3	2,2	2,3	2,4
Énergie et combustibles	3,7	3,2	3,6	3,5	3,8	3,9
Carburant pour véhicules	2,5	2,1	2,4	2,4	2,7	2,7
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2
Logement	0,4	0,7	0,5	0,4	0,3	0,3
Loisirs	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Meubles et équipements ménagers	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Autres services	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
Soins de santé et soins personnels	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Télécommunication et matériel audiovisuel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Matériel et services de transport	1,0	0,7	0,7	0,9	1,0	1,3
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	0,5	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6
Vêtements et accessoires	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
Empreinte carbone totale	9,2	8,1	8,8	8,7	9,2	10,0

Source : Institut de la statistique du Québec.

7. HYDRO-QUÉBEC (2023). *Étiquette de l'électricité distribuée au Québec à la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec*, [En ligne], Québec, Hydro-Québec, 2 p. [www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/etiquette-electricite-reseau-principal-hq-2023.pdf] (Consulté le 10 février 2025).

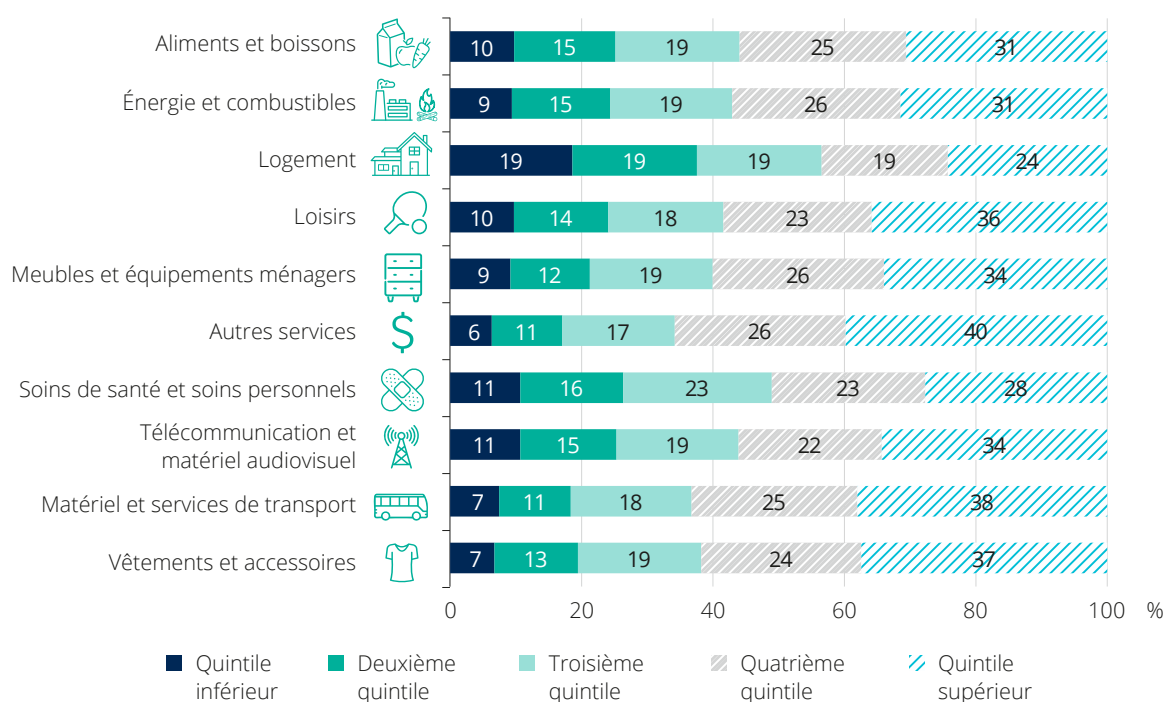
Part relative de chaque quintile de revenu

Pour toutes les catégories de dépenses, les ménages du quintile supérieur occupent toujours la plus grande part de l'empreinte carbone des ménages.

Cette prépondérance est moins flagrante en ce qui concerne la catégorie de dépenses *Logement*, pour laquelle les ménages du quintile supérieur occupent 24 % de l'empreinte carbone alors que la part des ménages des quatre autres quintiles est de 19 %.

Figure 7

Répartition de l'empreinte carbone des différentes catégories de dépenses des ménages entre les quintiles de revenu, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Sans surprise, l'empreinte carbone associée aux besoins et aux habitudes de consommation courante des ménages augmente de pair avec les quintiles de revenu avant impôt, tout comme les dépenses qui y sont rattachées. Le constat s'applique à toutes les catégories de dépenses, sauf celles de la catégorie *Logement* qui présente une empreinte relativement semblable, et ce, peu importe le quintile de revenu. Rappelons que l'empreinte carbone de la construction résidentielle ne fait pas partie de l'analyse puisqu'il ne s'agit pas d'une dépense courante, mais bien d'un investissement de la part des ménages.

Un ménage classé dans le quintile supérieur de revenu aura une empreinte carbone trois fois supérieure à celle du ménage appartenant au quintile de revenu inférieur.

Notons que la population associée aux différents quintiles de revenu diminue au fur et à mesure que le revenu diminue. Ainsi la population qui appartient au quintile inférieur de revenu est beaucoup moins nombreuse (environ 11 % de la population québécoise) que la population qui appartient au quintile supérieur (environ 29 %). Par conséquent, l'empreinte carbone *par habitant* présente des différences moins marquées entre les quintiles de revenu. Elle passe de 8,1 pour le quintile inférieur à 10,0 tonnes éq. CO₂ par habitant pour le quintile supérieur de revenu.

Méthodologie

Méthode et sources de données

L'estimation de l'empreinte carbone repose sur une approche de consommation qui attribue au consommateur final les émissions de gaz à effet de serre produites au Québec et à l'extérieur de la province. L'Institut de la statistique du Québec a choisi une approche macroéconomique, qui permet de calculer les émissions de GES tout le long de la chaîne de production pour une année donnée. Les analyses de cycle de vie ne sont donc pas utilisées.

Les besoins des consommateurs et des consommatrices, matérialisés par leurs dépenses, constituent le point de départ des estimations de l'empreinte carbone.

Pour établir l'empreinte carbone selon les caractéristiques des ménages, l'Institut utilise les jeux de données macroéconomiques produits par Statistique Canada et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les données d'enquête :

- Le compte des émissions de GES (Canada et provinces)⁸ ;
- Le contenu en émissions de dioxyde de carbone des échanges internationaux⁹ ;
- Les dépenses personnelles des ménages (demande finale) issues des tableaux des ressources et des emplois¹⁰ ;
- L'*Enquête sur les dépenses des ménages* de Statistique Canada¹¹, à titre d'allocateur pour les dépenses selon les caractéristiques de ménage ;
- Les données du commerce international (Canada et provinces)¹².

L'estimation de l'empreinte carbone repose également sur un modèle élaboré par l'Institut, le Modèle intersectoriel du Québec (MISQ)¹³ qui s'appuie lui-même sur les tableaux des ressources et des emplois. Le modèle

évalue l'incidence économique et environnementale des dépenses en déterminant de quelle façon la demande de produits se propage entre les secteurs d'activité sollicités directement et indirectement. Cette répartition s'effectue en fonction de cycles successifs de recettes et de dépenses, processus connu sous l'appellation de « propagation de la demande ». C'est grâce à ce modèle qu'il est possible d'estimer les émissions générées tout au long de la chaîne de production.

Le Modèle intersectoriel du Québec est adapté pour prendre en considération l'activité économique issue du reste du Canada. Il permet ainsi de tenir compte de tous les échanges entre le Québec et les autres provinces et territoires canadiens et de leurs effets sur l'empreinte carbone des ménages du Québec. Il s'agit d'une bonification par rapport aux estimations de l'empreinte carbone précédemment diffusées (années de référence 2017 et 2018).

La portion de l'empreinte carbone au Québec et dans le reste du Canada permet de calculer les émissions de GES associées aux dépenses des ménages en carburant et autres combustibles, ainsi que les émissions liées aux activités que les entreprises, les institutions organisations sans but lucratif et les différents ordres de gouvernement doivent mettre en branle pour satisfaire la demande des ménages. Ces émissions de GES sont basées sur les modèles intersectoriels précités et sur des intensités GES associées aux différents secteurs d'activité, au Québec et dans le reste du Canada. On compte des intensités GES pour plus de 230 secteurs d'activité.

La portion de l'empreinte carbone relative aux produits importés pour répondre à la demande des ménages et des entreprises qui leur fournissent les biens et services, est calculée en associant à chaque produit importé une intensité GES propre aux secteurs d'activité des pays fournisseurs. Ces intensités sont fournies par l'OCDE

8. [Compte des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) par secteur et par gaz, Québec, 2009-2022](#). On préfère ces données à celles des inventaires de GES. En effet, bien qu'officielles, les données d'inventaire ne suivent pas les mêmes concepts que les données économiques utilisées pour l'estimation de l'empreinte carbone. Elles ne permettraient notamment pas de construire les intensités en émissions de GES des différents secteurs d'activité économique qui produisent les biens et services achetés par les ménages.

9. OCDE, communication personnelle, juillet 2024.

10. [Tableaux des ressources et des emplois](#) (statcan.gc.ca).

11. [Enquêtes et programmes statistiques – Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#) (statcan.gc.ca).

12. Statistique Canada, Division du commerce et des comptes internationaux. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

13. Pour plus de détail sur le MISQ voir la page statistique.quebec.ca/fr/document/modele-intersectoriel-du-quebec.

qui calcule les émissions complètes liées à la demande finale des pays, y compris les émissions imputables à la production des biens ainsi qu'à la navigation internationale, maritime ou aérienne.

Les intensités GES québécoises, canadiennes et internationales des différents secteurs d'activité constituent des *moyennes* par secteur ; elles ne sont pas propres à un produit en particulier. Ainsi, lorsque l'empreinte carbone des produits alimentaires est plus importante pour un groupe de ménages plutôt qu'un autre, c'est en raison du *volume* des dépenses plus élevé pour ces produits, et non parce que le premier groupe de ménages achète des biens qui occasionnent davantage d'émissions de GES. Il n'est pas possible de détailler les émissions de GES par produit dans le cadre de ce calcul macroéconomique de l'empreinte carbone.

Dépenses

Les dépenses à la base du calcul de l'empreinte carbone sont les dépenses courantes des ménages. Ces dépenses de consommation sont constituées par les biens et services qui sont consommés par le ménage dans l'année suivant leur achat. Exceptionnellement, l'achat de véhicules automobiles et d'ameublement est inclus. **Les dépenses de construction résidentielle ou d'autres investissements ne font pas partie** des dépenses courantes de consommation.

Les dépenses totales sont issues des tableaux des ressources et des emplois¹⁴ de Statistique Canada, puis réparties en 10 catégories :



Aliments et boissons : produits alimentaires ; boissons non alcoolisées ; boissons alcoolisées ; produits du cannabis pour usage non médical ; tabac ; services de restauration.



Énergie et combustibles : électricité ; gaz naturel ; autres combustibles ; carburants et lubrifiants. Cette catégorie inclut les biocombustibles tels que le bois.



Logement : loyers payés pour le logement ; loyers imputés pour le logement ; fournitures pour travaux d'entretien et de réparation du logement ; services pour l'entretien et les réparations du logement ; autres services liés au logement et à la propriété ; services d'hébergement.



Loisirs : biens durables pour loisirs de plein air ; instruments de musique et biens durables destinés aux loisirs d'intérieur ; jeux, jouets et passe-temps ; articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air ; produits pour jardins, plantes et fleurs ; animaux de compagnie et aliments ; services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie ; services récréatifs et sportifs, services de radiotélévision ; cinémas ; services de photographie ; autres services culturels ; jeux de hasard ; livres ; journaux et publications périodiques ; imprimés divers, papeterie et matériel de dessin.



Matériel et services de transport : voitures neuves ; camions, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport neufs ; véhicules automobiles usagés ; autres véhicules ; pièces de rechange et accessoires pour véhicules ; entretien et réparation de véhicules automobiles ; stationnement ; location de véhicules automobiles ; autres services liés à l'utilisation de véhicules ; transport ferroviaire ; transport urbain de passagers ; transport interurbain par autobus ; transport par taxi et limousine ; transport aérien ; transport maritime ; autres services de transport.



Meubles et équipements ménagers : meubles et articles d'ameublement ; tapis et revêtements de sol divers ; articles de ménage en textiles ; gros appareils ménagers ; petits appareils électroménagers ; gros outillage et matériel ; petit outillage et accessoires divers ; autres produits ménagers semi-durables ; autres produits ménagers non durables ; réparation d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles ; location et crédit-bail d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles.



Services (autres) : alimentation en eau et services publics d'hygiène ; services postaux ; enseignement ; assurance ; frais de prêt et de dépôts imputés ; frais financiers payés ; caisse de retraite en fiducie ; fonds communs de placement ; garde d'enfants ; autres services sociaux ; services funèbres et autres services funéraires ; services juridiques et autres.



Soins de santé et soins personnels : produits pharmaceutiques et autres produits médicaux ; produits du cannabis pour usage médical ; appareils et matériel thérapeutiques ; services de soins ambulatoires ; services hospitaliers ; services de soins corporels ; appareils électriques pour soins corporels ; autres appareils, articles et produits pour soins corporels.

14. [Tableaux des ressources et des emplois](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-661-x/2019001/article/00001-eng.htm) (statcan.gc.ca).



Télécommunication et matériel audiovisuel : matériel de télécommunication ; services de télécommunication ; matériel de traitement de l'information ; matériel audiovisuel et photographique ; supports d'enregistrement.



Vêtements et accessoires : vêtements ; nettoyage d'articles d'habillement ; tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement ; chaussures ; articles de bijouterie et horlogerie ; autres effets personnels.

Tableau 3

Dépenses de consommation finale des ménages selon les catégories de dépenses et le quintile de revenu du ménage avant impôt, Québec, 2019

	Total	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
	M\$					
Aliments et boissons	54 570	5 069	8 555	10 081	14 106	16 759
Énergie et combustibles	15 767	1 533	2 407	2 975	3 961	4 890
Logement	51 746	5 939	6 705	9 042	11 497	18 561
Loisirs	16 471	1 787	2 575	2 943	3 580	5 586
Meubles et équipements ménagers	14 014	1 262	1 689	2 592	3 700	4 771
Autres services	34 103	2 051	3 585	5 769	9 121	13 577
Soins de santé et soins personnels	18 410	1 882	2 740	3 990	4 265	5 533
Télécommunication et matériel audiovisuel	9 571	1 060	1 458	1 808	2 150	3 095
Matériel et services de transport	33 452	2 181	3 496	6 253	8 840	12 681
Vêtements et accessoires	13 296	895	1 688	2 498	3 238	4 977
Ensemble des dépenses de consommation finale	261 399	23 660	34 898	47 952	64 459	90 431

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Ménages

Les dépenses analysées sont celles qui sont réalisées au Québec sans tenir compte du lieu de résidence des ménages (Québec ou hors Québec). Elles excluent les dépenses de voyage des ménages québécois réalisées à l'extérieur du Québec, mais incluent les dépenses réalisées au Québec par les personnes résidant dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger (p. ex. les touristes). Ainsi, les dépenses et les émissions de GES liées à un voyage en avion seront incluses si les ménages, québécois ou non, ont acheté leurs billets d'avion au Québec. Si les billets d'avion sont achetés à Paris, par exemple, cette dépense et les GES associés ne seront pas inclus dans l'étude. L'inclusion des dépenses des personnes non résidentes représente 3,8 % des dépenses des ménages en 2019 et elle contrebalance une bonne partie des dépenses de voyage de la population québécoise en dehors de la province (4,2 % des dépenses des ménages en 2019). Les ménages pris en considération sont donc légèrement différents des ménages qui sont visés par l'*Enquête sur les dépenses des*

ménages (EDM) de Statistique Canada dont on tire des allocateurs pour distribuer les dépenses selon les caractéristiques de ménage.

L'estimation du nombre de ménages au Québec provient de l'EDM. Cette enquête exclut les pensionnaires d'établissements institutionnels, les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et les personnes vivant dans les réserves indiennes. À l'échelle canadienne, ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour ces deux raisons, les résultats par ménage doivent être interprétés avec prudence.

Pour calculer l'empreinte carbone par habitant, on estime le nombre de personnes dans chaque groupe de ménages en répartissant la population totale du Québec au 1^{er} janvier 2020 (8 537 376 individus) selon les parts des personnes vivant dans les ménages selon les caractéristiques de l'EDM.

Gaz à effet de serre

Au Québec et au Canada, l'empreinte carbone tient seulement compte des émissions de 3 gaz, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). En effet, les données sur les autres gaz, tels les gaz fluorés, ne sont pas disponibles à l'échelle des secteurs d'activité canadien, car leurs quantités sont trop faibles.

Alors que dans les résultats précédemment diffusés par l'ISQ (années de référence 2017 et 2018), les émissions hors Canada ne tenaient compte que du dioxyde de carbone émis lors de la combustion de carburant, il est maintenant possible d'inclure les émissions de CO₂ provenant des processus industriels, ainsi que les émissions de méthane, d'oxyde nitreux et de gaz fluorés. Il s'agit d'une nouveauté par rapport aux résultats précédemment diffusés.

Précaution dans l'interprétation des résultats

Des bonifications ont été apportées aux méthodes de calcul depuis la diffusion des résultats pour les années de référence 2017 et 2018. De plus, les émissions de GES en dehors du Canada incluent dorénavant plus de gaz à effet de serre de même que les émissions découlant d'usages non énergétiques des produits (p. ex. émissions industrielles). Les émissions canadiennes de GES ont également été révisées depuis les précédentes publications.

L'estimation de l'empreinte carbone ne tient pas compte des émissions générées lors de la fin de vie du produit (décomposition, incinération, etc.).

La portion québécoise et canadienne de l'empreinte carbone ne tient pas compte des gaz fluorés, faute de données. L'estimation de l'empreinte carbone totale est ainsi sous-estimée.

Le nombre de ménages et d'habitants associés à ces ménages, ainsi que les empreintes carbone qui en découlent doivent être interprétés avec prudence.

Autres publications d'intérêt

[Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence du ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon le type de ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2019](#)

Remerciements

Van Phu N'guyen, Guillaume Marchand, Banie Naser Outchiri, Jérémy Paiement, Marie-Hélène Provençal, Gabrielle Lafond-Bélanger, Pierre-Luc Labonté, Charles-Éric Lévesque, Hosni Boughanmi, Ariane Vézina, Sarah Roy-Milliard et Narcia Rakotomalala.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Empreinte carbone des ménages selon le quintile de revenu avant impôt, 2019*, [En ligne], L'Institut, 14 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/empreinte-carbone-menages-2019-quintile-revenu.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Direction de statistiques sectorielles et du développement durable :

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2025
ISBN 978-2-555-00693-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction